

## Garantie

### GARANTIE CORKWALL LIMITÉE À 10 ANS

Le Fabricant garantit le Produit CORKWALL contre défaut de matériel et de production pendant une durée de 10 (DIX) ANS après application, à condition de respecter les instructions et les recommandations de la fiche des caractéristiques techniques du Produit CORKWALL.

Si tout défaut couvert par cette garantie est prouvé, le Fabricant s'engage à remplacer le CORKWALL défectueux ou à rembourser le montant du Produit.

Seul le Fabricant pourra prendre la décision relative au remplacement ou au remboursement. Il s'agit d'ailleurs de l'unique ressource de l'acheteur quant au Produit défectueux. Le Fabricant n'est en aucun tenu de supporter les coûts relatifs au retrait du matériel défectueux, au remplacement du Produit et à toutes les opérations associées à son installation.

La garantie CORKWALL ne s'appliquera et, dès lors, le remplacement ou le remboursement du Produit n'aura pas lieu d'être, même s'il est endommagé à cause de:

(1) installation différente de celle recommandée par le Fabricant (2) accident, abus, utilisation incorrecte ou force majeure, (3) irrégularités du substrat, (4) pression hydrostatique, température et/ou humidité extrêmes et/ou (5) modifications ou réparations non autorisées.

CETTE GARANTIE EST LIMITÉE.  
AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ASSURÉE OUTRE CELLE MENTIONNÉE. NOUS NE SOMMES EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF.

CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE GARANTIES IMPLICITES OU DE DOMMAGES ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS. AINSI, IL SE PEUT QUE LA LIMITATION OU LES EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES NE S'APPLIQUENT PAS À VOTRE CAS.

